



N° 01515 /ANACIM/DG

Le Directeur général

Dakar, le 02 JUL 2020

## CIRCULAIRE

**OBJET** : Ouverture des frontières aériennes du Sénégal

**Mesdames, Messieurs,**

L'ouverture des frontières aériennes du Sénégal au trafic aérien commercial international est prévue le **15 juillet 2020 à 00h01mn UTC**.

A cet effet, toutes les autorisations exceptionnelles de survol et d'atterrissage délivrées à titre dérogatoire deviennent caduques à partir du **14 juillet 2020 à 23h59mn UTC**.

Ainsi, je vous demande de me transmettre dans les meilleurs délais pour approbation, vos programmes des vols respectifs pour le redémarrage de l'exploitation commerciale à compter du 15 juillet 2020.

  


**Maguëye Marame NDAO**

**Destinataires :**

- Toutes compagnies aériennes
- BAR

**Copie :**

- MTTA « ATCR »
- Rep ASECNA « pour info »
- LAS « pour info »
- 2AS « pour info »
- SG HAAS « pour info »
- CS Police « pour info »